

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2019-12/57C

**Objet : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE, ESPACE AQUASUD.**

L'an deux mille dix-neuf, le 04 décembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	25
En exercice :	35		Contre :	-
Présents :	21		Abstention :	-

**Présents :** Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Francine CABALLE, Jean CONTE, Thierry DEL POSO, Marie-Claude DUCASSY-PADROS, Marie-Renée ESCARO, Jacques FIGUERAS, Catherine JOURDA, Adel M'ZOURI, Jean-André MAGDALOU, Michel PALAU, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Jean ROMEO, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Jean-Jacques THIBAUT, Jean-Louis TORRES, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Thérèse BADOSA, donne procuration à Pierre ROGE  
Claudette DELORY donne procuration à Thierry DEL POSO  
Marie-Reine GILLES-BOSCHER donne procuration à Frédéric BERLIAT  
Nolenn GUIGUEN donne procuration à Thierry SOLDÀ

**Absents excusés :** Josette BOTELLA, Georges BRETONES, Stéphane CALVO, Pascale GUICHARD, Claudette GUIRAUD, Jocelyne HUGUEN-RIGAILL, Thierry LOPEZ, Marie-Thérèse NEGRE, Marie-Pierre SADOURNY-GOMEZ, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance** Jean-André MAGDALOU

**Date de convocation :** 27 novembre 2019

Le Président expose à l'Assemblée,

Le règlement intérieur de la piscine intercommunale actuellement en application a été adopté par délibération du Conseil du 20 mars 2019.

Il convient d'apporter des compléments conformément au projet de règlement, ci-annexé.

**EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

➤ **APPROUVE** le règlement intérieur de la piscine intercommunale, ainsi modifié ;

➤ **AUTORISE** le Président à prendre toutes dispositions pour l'exécution de ce règlement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20191204-2019-12-57C-DE  
Date de télétransmission : 06/12/2019  
Date de réception préfecture : 06/12/2019



Préfecture des  
Pyrénées-Orientales

66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél. 04 68 37 32 80 Fax : 04 68 37 32 89  
@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00